BULLETIN D'OCTOBRE 2019 OBLIGATION VACCINALE : UN ECHAPATOIRE

Je me fais le relai d'un extrait de ce courriel reçu, car il me semble dramatique pour les familles d'avoir à subir la responsabilité des conséquences de cette loi, pouvant être désastreuses.

Dans la mesure du possible pour que cette esquive perdure (avant que le gouvernement n'ose supprimer Le bilan préalable de santé), <u>il conviendra de faire passer le mot sans en faire la publicité haut et fort.</u> V. CHAPOLARD d'après la lettre de Michel DOGNA.

CONFERENCE DE MAITRE JOSEPH Un régal! Ecoutez-le(24 mn)

https://www.youtube.com/watch?v=0DeS7DorFT4&feature=youtu.be

MOYEN LÉGAL POUR ÉVITER LES 11 VACCINS

Des médecins du Sud de la France ont communiqué le Moyen Légal pour protéger les enfants de cette vaccination mortifère. Lorsque votre enfant aura atteint l'âge de la vaccination, allez voir votre médecin traitant et demandez-lui un BILAN DE SANTE de la Sécurité Sociale (ou de la MSA) qui attestera que votre enfant est APTE à recevoir les 11 vaccins.

Dites bien que vous n'êtes pas opposés à cette vaccination mais que du fait que votre enfant présente certaines fragilités, vous voulez cet examen de Santé afin de vous rassurer et pour ne pas nuire à sa santé fragile.

RAPPEL LEGAL:

L'Examen Préalable de Santé est inscrit dans la LOI VACCINALE et donc OBLIGATOIRE AVANT TOUTE VACCINATION.

Articles 3 et 4 : http://www.legifrance.gouv.fr/jo-pdf.do? numJO=0&dateJO=19520305&numTexte=02595&pageDebut=02595&pageFin=

Loi 11 vaccins: https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2018/1/25/SSAP1732098D/jo/texte

Vous envoyez (ou votre médecin) cette demande à la Sécurité Sociale (ou MSA) et dans l'attente, votre médecin devra vous faire un Certificat permettant de pouvoir mettre votre enfant dans une crèche ou à la maternelle. Vous serez couverts.

Si vous avez un médecin récalcitrant : CHANGEZ-EN!

Demandez à la Sécurité Sociale (ou à la MSA) de vous faire, suite aux examens qui seront réalisés sur votre enfant, une Attestation de leur part qui stipulera l'autorisation de vaccination signée par un RESPONSABLE qui reconnaîtra que votre enfant n'aura pas à avoir une santé déficiente suivant cette vaccination.

Vous attendrez longtemps!

L'Attestation signée de la Sécurité Sociale ou de la MSA est primordiale à demander, car ce sont deux ORGANISMES D'ETAT, ce même Etat qui impose la vaccination.

Des parents l'ont demandé dans le Sud de la France, les médecins ont fait des certificats qui ont été présentés dans les crèches, dans les maternelles, les enfants ont été pris et, bizarrement, la Sécurité

Sociale et la MSA n'ont pas donné encore à ce jour une suite logique et ce depuis début janvier 2018. Votre médecin pourra vous renouveler le certificat médical de votre enfant autant de fois que la Sécurité Sociale ou la MSA seront connectés aux Abonnés Absents.

Vous l'aurez compris, les Bilans de Santé sont Gratuits mais coûtent très chers ! C'est pourquoi la Sécurité Sociale et la MSA donnent rarement suite...

Votre enfant pourra gravir les échelons de sa scolarité sans avoir à souffrir d'aluminium (qui une fois dans le sang, migre directement dans le cerveau) et des autres multiples adjuvants dangereux, certificat de votre médecin traitant toujours à l'appui.

Ceci est le SEUL MOYEN LEGAL pour éviter ce cocktail vaccinal dont les effets secondaires non controlés sont testés sur nos petits d'hommes.

Nouvel Ebook du Dr Christian Tal Schaller

Le docteur Christian Tal SCHALLER est déjà l'auteur du livre VACCINS:

UN GENOCIDE PLANETAIRE? Disponible sur le site www.santeglobale.world

Ce livre montre le parcours d'un médecin qui, au fil de ses recherches pendant 50 ans, découvre à quel point le mythe vaccinal **ne repose sur aucune base solide.**

VACCINS: BIENFAITEURS OU ASSASSINS?

Nota : <u>santeglobale.info</u> propose de nombreux articles qui donnent des infos sur la "face cachée" des vaccins... toutes ces études que les vaccinalistes ne veulent pas que vous puissiez connaître!

Le gouvernement a été pleinement informé des composants mortels contenus dans les vaccins tels que :

Phénol, Mercure, Aluminium, Ethylène Glycol, Formol, Benzétonium, Squalène, SV40, cellules cancérisées, Benzonase, ADN et ARN viraux, édulcorants,

ainsi que des nano-composants tels que :

tungstène, titane, zirconium, hafnium, strontium, aluminium, nickel, fer, antimoine,

chrome, or, zinc, platine, argent, bismuth, cérium, cuivre, plomb, étain, baryum, vanadium, magnésium, souffre, silicium, calcium, sodium, manganèse... dont on ne connaît rien des effets sous cette forme!

Quand on réalise que l'on injecte dans le sang des bébés et des enfants ces véritables **coktail**, **cela donne** à **réfléchir** ! **C'est réellement criminel** !

Un tableau officiel (en anglais) de 90 adjuvants que l'on peut trouver inclus **dans** les vaccins est présenté dans le lien téléchargeable qui suit :

http://www.naturalnews.com/2017-03-06-cdc-document-bombshell- reveals-list-of-all-vaccine-excipients-including-african-green-monkey-kidney-cells-and- fibroblast-cells-from-aborted-human-fetuses-see-the-complete-list.html (Ce tableau a été transmis à Libre Consentement Éclairé par Christian Tal SCHALLE